

Nombre de membres			Ont pris part au vote
En exercice	Présents	Pouvoirs	
16	13	1	14

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :
22 septembre 2023

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2023.09.28.05

OBJET : Convention de servitudes ENEDIS.

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS, qui, afin de procéder à l'alimentation d'une nouvelle turbine pour le compte de la société HYDRO située 349 Rue Nicolas Aubry, doit procéder à une extension du réseau électrique sur et aux abords du parking du Champ de Foire, propriété communale.

Il présente le plan de desserte proposé et indique qu'une convention de servitudes doit être validée afin de définir les droits et obligations de chacun.

Il donne lecture de ce projet de convention et invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes de la convention à intervenir pour l'extension du réseau électrique sur et aux abords du Parking du Champ de Foire
- Autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

